



Plan d'accessibilité

Dernière mise à jour le 28 décembre 2023

Message de la Direction générale

Le CAP a pour mission d'offrir un continuum de services inclusifs, en français, de la petite enfance à l'âge adulte, qui favorise le développement optimal et l'accompagnement vers un mieux-être face aux défis de santé mentale, des dépendances et des troubles concomitants. Dans son plan stratégique 2022-2025, Le CAP s'est engagé à répondre aux besoins de la communauté francophone dans toute sa diversité et s'est donné pour objectif l'offre de services intentionnellement accessibles, intégrés et adaptés aux besoins des communautés francophones. Le plan d'accessibilité qui suit réaffirme notre engagement inébranlable en faveur de l'accessibilité pour les personnes en situation de handicap et en faveur de l'inclusion.

Notre organisation est très fière d'offrir des centres éducatifs inclusifs et accessibles qui accueillent chaleureusement les enfants de toutes capacités. Nous croyons fermement que chaque enfant mérite de grandir dans un environnement où ses habiletés uniques sont célébrées. Notre engagement en faveur de l'accessibilité assure des milieux éducatifs adaptés à chaque enfant, contribuant ainsi à leur sain développement et leur bien-être.

Dans notre programme postsecondaire, La Boussole, nous étendons cet engagement à la population étudiante du Collège La Cité. Nous accueillons les étudiant.e.s de toutes capacités et leur proposons des accommodements et des appuis pour faciliter leur parcours collégial. Conscients de la diversité des besoins des étudiant.e.s, nous proposons aussi des services de soutien en matière de santé mentale afin que chaque personne puisse s'épanouir non seulement sur le plan académique, mais aussi sur le plan personnel.

En tant qu'employeur francophone, Le CAP est déterminé à favoriser un milieu de travail où la diversité est célébrée et où tous les membres de l'équipe, quelles que soient leurs aptitudes, peuvent réaliser leur plein potentiel professionnel. Le CAP s'engage à ce que chaque employé.e dispose des ressources et du soutien nécessaires pour effectuer son travail et s'épanouir professionnellement.

Dans toutes les facettes de notre travail, nous restons déterminés à faire tomber les barrières et à créer un monde où l'appui en santé mentale et en dépendances, l'éducation accessible et les opportunités d'emploi sont accessibles à tous et toutes. Ensemble, continuons à faciliter l'inclusion et à progresser vers un avenir plus équitable.

Rachel Gouin, Directrice générale



Introduction

Les principes fondamentaux de l'égalité et de l'absence de discrimination sont des déterminants clés de la santé mentale, du traitement des dépendances et troubles concomitants ainsi que du développement chez l'enfant et les jeunes. Ces principes sont au cœur de la mission du Centre d'appui et de prévention (Le CAP).

Le CAP favorise l'accès aux services pour toute personne en situation de vulnérabilité. Nous reconnaissons que certaines personnes dans notre société font face à des expériences discriminatoires en raison du pouvoir inégal individuel et systémique lié à un handicap. Les expériences des personnes en situation de handicap s'entrecroisent avec d'autres expériences discriminatoires comme le racisme, le sexisme, l'homophobie et la transphobie. Les personnes en situation de handicap vivent souvent les effets conjoints des discriminations, ce qui a un impact négatif sur leur santé mentale, leur développement et leur bien-être.

Le CAP s'efforce de répondre aux besoins des employé.e.s et la clientèle en situation de handicap et travaille à éliminer et à prévenir les obstacles à l'accessibilité.

Le CAP s'est doté d'une politique d'engagement pour l'équité, la diversité et l'inclusion qui fournit des lignes directrices pour guider les actions, les politiques, les procédures, les pratiques et les services de l'organisation.

Le CAP s'engage à s'acquitter de ses obligations en vertu de la Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario. Ce plan d'accessibilité décrit les mesures que nous prenons pour satisfaire ces obligations et pour améliorer les possibilités offertes aux personnes handicapées.

Le plan du CAP montre de quelle façon nous jouerons notre rôle pour faire de l'Ontario une province accessible pour toutes les Ontariennes et tous les Ontariens. Le plan fait l'objet d'un examen et d'une mise à jour au moins une fois tous les cinq ans.

Le CAP forme chaque personne dès que possible après son embauche et informe son personnel à propos de toute modification aux politiques. Le CAP documente la formation offerte, y compris les dates auxquelles la formation a été offerte et le nombre de personnes à qui elle a été offerte.

Réalisations antérieures pour éliminer et prévenir les obstacles

Le CAP a réalisé les initiatives qui suivent en matière d'accessibilité.

Le CAP s'engage à offrir un environnement de travail où tout son personnel et sa clientèle sont traités avec respect et dignité. Aucune discrimination ne sera tolérée de la part de qui que ce soit dans le milieu de travail, incluant sans s'y limiter des employés, des membres du conseil d'administration, des bénévoles et des clients.

Services à la clientèle

Une politique sur les normes d'accessibilité pour les services à la clientèle est disponible sur le site web du CAP : [Plan d'accessibilité - Le Cap \(centrelecap.ca\)](https://www.centrelecap.ca/plan-d-accessibilite)



Le CAP veille à ce que ses services et ses programmes soient accessibles à diverses collectivités. Cela implique un examen continu de la sensibilisation, des communications, de la planification et de l'évaluation actuelle des programmes. Les programmes et services offerts par Le CAP s'inscrivent dans un cadre inclusif des personnes en situation de handicap, antiraciste, anti-oppressif et antidiscriminatoire. Les programmes et les services répondent aux divers besoins des collectivités et les aident à renforcer leur santé mentale et leur bien-être et encourager leur plein épanouissement.

Tous les services du CAP se veulent accessibles aux personnes en situation de handicap, mais certains des programmes du CAP sont spécialisés et adaptés à cette clientèle.

Par exemple, le Centre éducatif spécialisé L'Image est un lieu d'apprentissage, de croissance et de stimulation pour les enfants ayant des besoins particuliers. Situé dans les locaux du Centre éducatif Les Petites Frimousses, il offre aux enfants des opportunités d'apprentissage ainsi que le soutien dont ils ont besoin pour développer leurs habiletés cognitives, langagières, motrices, sociales et affectives avec des ratios réduits. Plusieurs services complémentaires viennent améliorer l'offre de service (orthophonie, ergothérapie, etc.). La capacité actuelle du centre est de 12 enfants.

La Boussole, pour sa part, a comme mission d'offrir des services de soutien psychosocial à l'ensemble de la population étudiante du Collège La Cité, ainsi que d'évaluation et de recommandation des mesures d'accommodement académiques auprès des étudiant.e.s en situation de handicap. De plus, les employés du collège peuvent compter sur les services offerts par La Boussole pour les appuyer et les guider dans leurs interventions auprès des étudiant.e.s qui éprouvent des difficultés. La Boussole joue également un rôle d'agent d'inclusion en offrant un espace informé et sans jugement où il est possible de discuter ouvertement des enjeux que vivent les étudiant.e.s. La Boussole offre un :

- Service de soutien psychosocial pour tous les étudiant.e.s;
- Service d'évaluation des mesures d'accommodement académiques pour les étudiant.e.s en situation de handicap;
- Service d'appui offert aux membres du personnel collégial concernant les étudiant.e.s.

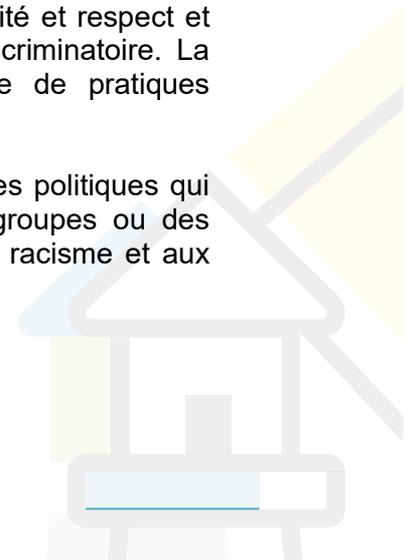
Emploi

Le CAP veille à ce que toutes les personnes aient un accès équitable à l'emploi et que ses équipes soient représentatives des communautés que nous desservons. Le CAP s'efforce pour que l'inclusion se reflète dans le recrutement, la sélection, le perfectionnement du personnel, l'évaluation du rendement, le maintien en poste, la promotion et la cessation d'emploi.

Le CAP s'assure que les personnes embauchées soutiennent et reflètent les valeurs d'équité, de diversité et d'inclusion et qu'elles aient l'opportunité d'apprendre et de contribuer positivement à un milieu de travail équitable et libre de toute discrimination et d'obstacles à l'inclusion.

Le CAP maintient un environnement où toutes les personnes sont traitées avec dignité et respect et sont exemptes de toute forme de traitement, de comportement ou de pratique discriminatoire. La discrimination, le capacitisme, le harcèlement, la violence et toute autre forme de pratiques discriminatoires, même lorsque non intentionnels, ne sont pas tolérés par Le CAP.

Le CAP est à l'écoute et pose des gestes concrets pour adresser les pratiques ou les politiques qui semblent neutres, mais qui, en réalité, pourraient avoir un effet négatif sur des groupes ou des individus qui font face à des inégalités sociales liées à une situation d'handicap, au racisme et aux autres formes de discrimination dans la société.



Formations

Le CAP offre des opportunités de formation, d'éducation et de sensibilisation afin que les équipes, les bénévoles et les stagiaires du CAP aient les connaissances, la compréhension et les compétences nécessaires pour travailler et fournir des services aux membres de diverses collectivités, y compris les personnes en situation de handicap. À la suite d'une revue de nos procédures d'accueil des nouveaux employé.e.s, des formations initiales sur les obligations en matière d'inclusion et d'accessibilité des services est offerte à l'emploi. De plus, les professionnels œuvrant dans les programmes plus spécialisés se voient offrir des opportunités de formation additionnelles.

Par exemple, au cours de l'année 2023, les employé.e.s des centres éducatifs du CAP ont pris part à de nombreuses formations leur permettant de mieux répondre aux besoins des enfants avec des besoins particuliers.

- Inclusion et besoins particuliers 1 : identifier et comprendre les besoins des enfants
 - 44 employés y ont participé
- Inclusion et besoins particuliers 2 : intervenir en partenariat avec l'équipe multidisciplinaire
 - 44 employés y ont participé
- Les conversations difficiles : parler avec les parents des besoins de leurs enfants
 - 40 employés y ont participé
- Rendre nos méthodes d'interventions inclusives
 - 39 employés y ont participé
- Formation Snoezelen : favoriser l'autorégulation chez les enfants pour faciliter l'inclusion
 - 42 employés y ont participé

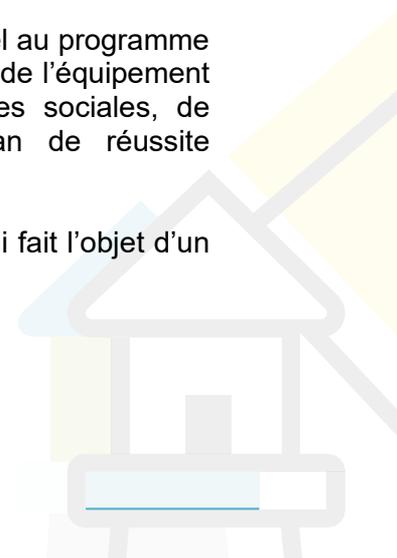
Conception des espaces publics

Tous les points de service du CAP sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Certains espaces sont adaptés davantage à une clientèle en situation de handicap. Par exemple, nos Centres éducatifs sont dotés d'équipement spécialisé pour les enfants ayant des besoins spéciaux :

- Une salle sensorielle permet aux enfants en situation de handicap de s'épanouir dans un environnement stimulant, sécuritaire et respectueux de leurs besoins.
- Centres éducatifs pleinement accessibles aux enfants et aux familles à mobilité réduite avec de beaux airs de jeu extérieurs adaptés.

Les étudiant.e.s du Collège La Cité qui sont en situation d'handicap peuvent faire appel au programme La Boussole pour un accommodement, des services spécialisés (ex. interprétation) et de l'équipement qui appuieront leur réussite scolaire. Une équipe multidisciplinaire de travailleuses sociales, de psychothérapeutes, d'ergothérapeutes et d'une psychologue développe un plan de réussite individualisé avec l'étudiant.e.

La clientèle dans notre milieu d'hébergement pour adultes a accès à un ascenseur qui fait l'objet d'un entretien préventif et des mesures sont prévues lors de perturbations temporaires.



Le CAP n'offre pas de service de transport, mais peut fournir des billets d'autobus ou de taxis pour les personnes avec des enjeux de mobilité qui veulent accéder aux services du CAP.

Stratégies et mesures

Le CAP prévoit réaliser les initiatives suivantes pour satisfaire les exigences de la *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario* et pour éliminer et prévenir les obstacles pour les personnes en situation de handicap.

Services à la clientèle

Le CAP s'engage à offrir des services à la clientèle accessibles aux personnes handicapées. Cela signifie que nous fournirons aux personnes handicapées des biens, des services et des installations de la même qualité et avec la même rapidité que celles dont profitent les autres clients.

Le CAP prévoit poursuivre les initiatives suivantes afin de se conformer à la norme pour les services à la clientèle.

Le CAP prend des mesures pour empêcher les interruptions de services dans les sections accessibles de ses milieux. Certains des programmes du CAP se situent dans des immeubles à bureaux et dans des milieux éducatifs. En 2023-2024 Le CAP s'engage à informer le public des perturbations temporaires qui pourraient créer un obstacle aux services et à afficher l'information sur notre page web portant sur l'accessibilité.

En 2024-2025, Le CAP effectuera un audit d'accessibilité dans nos milieux dans le but d'effectuer des améliorations et éliminer les obstacles pour la clientèle.

Information et communications

Le CAP éliminera les obstacles à l'accès à ses services en veillant à ce que toutes ses communications, y compris l'information sur ses services et ses programmes, soient accessibles.

En 2023-2024, le plan d'accessibilité du CAP et ses politiques en matière d'accessibilité seront affichés sur le site web sur une page dédiée à l'accessibilité. Des moyens accessibles de fournir une rétroaction sur la manière dont Le CAP fournit ses services ou sur ses installations seront aussi mis en place (site web et fiches de rétroaction).

En 2024-2025, Le CAP informera le public et ses employé.e.s que l'information écrite et les autres formes de communication accessibles sur demande. Une note sera incluse sur notre site web et sur nos documents promotionnels à cet effet.

En 2024-2025, Le CAP effectuera une revue de son site web pour évaluer sa conformité aux normes internationalement acceptées en matière d'accessibilité. Un plan de travail sera élaboré pour effectuer des changements qui amélioreront l'accessibilité de l'information.

Emploi

Le CAP s'engage à offrir des pratiques d'emploi équitables et accessibles.

En 2023-2024, le processus d'accueil des nouveaux employé.e.s sera revu pour informer les employés des mesures de soutien qui leur sont disponibles.

En 2024-2025, un nouveau processus de gestion du rendement sera implémenté qui tient compte des besoins des employé.e.s en situation d'handicap.

En 2024-2025 nous le CAP reverra ses pratiques d'affichage et de recrutement pour mieux répondre aux besoins des employé.e.s et des candidat.e.s en situation de handicap et rendre le processus plus accessible.

Formation

Le CAP s'engage à offrir de la formation sur les exigences des lois de l'Ontario sur l'accessibilité et du Code des droits de la personne se rapportant aux personnes handicapées.

En 2024-2025, deux formations additionnelles seront offertes :

- Équité, diversité, inclusion : la différence au service de la performance / Gestion interculturelle et de la diversité des équipes de travail (EDI)
 - 5 superviseures formées et ateliers pour 60 employés 1 mois plus tard
- Vers l'accessibilité, Formation pour un Ontario accessible (4 modules)
 - 60 employés seront formés

Conception des espaces publics

Le CAP respectera les lois sur l'accessibilité au moment de construire des espaces publics ou d'y apporter d'importants changements.

Pour de plus amples renseignements

Pour de plus amples renseignements sur ce plan d'accessibilité, veuillez communiquer avec la Partenaire d'affaire en ressources humaines, gestionrh@centrelecap.ca.

Ce plan d'accessibilité est affiché publiquement sur le site web du CAP: [Plan d'accessibilité - Le Cap \(centrelecap.ca\)](#)